



« ADWYA S.A »

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 21.528.000 DINARS

SIEGE SOCIAL : Route de la Marsa Km 14, BP 658- 2070 La Marsa

M.F : 014346YAM 000 ----- RCS : B164701996

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Suivant PV de la réunion du conseil d'administration de la société « ADWYA », tenue le 22 Mars 2019. Le conseil a chargé le président du conseil pour la convocation des actionnaires pour assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise « IACE » au Berge du Lac, le **22 Mai 2019** à 10 heure, a l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport d'activité du conseil d'administration relatif à l'exercice 2018
2. Lecture des rapports (général et spécial) du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018
3. Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2018
4. Approbation des conventions réglementées
5. Quitus aux administrateurs
6. Affectation du résultat de l'exercice 2018
7. Nomination et/ou renouvellement du mandat d'un administrateur représentant de l'état.
8. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes
9. Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration, Comité Permanent d'Audit et des administrateurs membres du Comité des Ressources Humaines.
10. Délégation de pouvoirs nécessaires



Projet **Assemblée Générale Ordinaire**

L'an deux mille dix-neuf et le Vingt Deux Mai à 10 :00 heures, les actionnaires de la Société ADWYA SA se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convention du Conseil d'administration, au siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE).

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par chacun des membres de l'Assemblée lors de son entrée en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

L'Assemblée est présidée par Mr. **Tahar EL MATERI** en sa qualité de Président de Conseil d'Administration de la Société

Mr Hichem TARZI et **Mr Mounir JERBI**, présents et acceptants, sont appelés comme Scrutateurs.

Mr. Med Maher SNOUSSI est désigné comme Secrétaire.

La feuille de présence dûment émargée par tous les actionnaires présents, tant à titre personnel qu'en qualité de mandataire, et certifiée exacte par les membres du Bureau, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent plus de % des actions composant le capital social et donnant droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer comme Assemblée Générale Ordinaire.

Monsieur le président dépose sur le bureau :

- Un exemplaire des statuts
- La feuille de présence
- Le rapport du conseil d'administration relatif à la gestion de l'exercice 2018
- Les rapports du commissaire aux comptes ainsi que les états financiers relatifs à l'exercice 2018
- Le projet de texte de résolutions soumises au vote de l'assemblée générale ordinaire.

Il y joint le bilan, l'état de résultat ainsi que tous les documents annexes et les rapports du commissaire aux comptes et fait remarquer que ces diverses pièces ont été tenues à la disposition des actionnaires au siège social dans les délais légaux, avant la tenue de l'assemblée, ce que les actionnaires reconnaissent à l'unanimité.

Monsieur le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport d'activité du conseil d'administration relatif à l'exercice 2018



- Lecture des rapports (général et spécial) du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2018
- Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2018
- Approbation des conventions réglementées
- Quitus aux administrateurs
- Affectation du résultat de l'exercice 2018
- Nomination et/ou renouvellement du mandat d'un administrateur représentant de l'état.

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

- Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration, Comité Permanent d'Audit et des administrateurs membres du Comité des Ressources Humaines.

- Délégation de pouvoirs nécessaires

Après un échange de vues, et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix, les résolutions suivantes prévues à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport d'activité du conseil d'administration relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2018, tel qu'il a été présenté

Cette résolution mise aux voix

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes relatif à l'exercice 2018, les états financiers de l'exercice 2018 tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, prend acte du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, relatif aux articles 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales, les conventions y mentionnées.

Cette résolution mise aux voix

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale décide de donner quitus entier et sans réserve aux administrateurs au titre de leur gestion pour l'exercice 2018.



Cette résolution mise aux voix

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée générale prend acte du résultat de l'exercice 2018, qui est de l'ordre 3 122 741 dinars. Ainsi et sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice 2018 comme suit :

○ Bénéfice net au 31/12/2018 :	3 122 741 TND
○ Réserves légales 5% (atteint les 10% du capital social)	93 600 TND
○ Réserve Spéciale pour Réinvestissement	0 TND
○ Bénéfice distribuable	3 029 141 TND
○ Dividendes aux actionnaires	2 152 800TND (0,100TND/ action)
○ Autres réserves ordinaires	876 341TND

Cette résolution mise aux voix

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée générale, constatant que le mandat de l'Administrateurs représentant de l'Etat arrive à expiration, décide de le renouveler.

L'Administrateur représentant de l'Etat Mr, est nommé pour un mandat de (03) Trois ans à partir de l'exercice 2019, qui prendra fin lors de la tenue de l'Assemblée Générale des Actionnaires, statuant sur les comptes de l'exercice 2021 :

Cette résolution mise aux voix

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée générale, après avoir constaté l'expiration du mandat du commissaire aux comptes **Société Mourad GUELLATY &Associés** et sur proposition du conseil d'administration, décide de renouveler le mandat de : **Société Mourad GUELLATY & Associés**, comme commissaire aux comptes de « ADWYA S.A » pour un mandat de trois exercices qui prendra fin à la tenue de l'assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2021.

Cette résolution mise aux voix

HUITIEME RESOLUTION :



L'Assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide d'allouer aux membres du conseil la somme annuelle de Sept mille dinars (7 000 DT) à titre de jetons de présence par administrateur, pour l'exercice 2018.

L'Assemblée générale décide d'allouer aux membres du comité permanent d'audit la somme annuelle de Sept mille Dinars (7 000 DT) à titre de rémunération pour chaque membre pour l'exercice 2018.

L'Assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide d'allouer aux Administrateurs membres du Comité de Ressources Humaines la somme annuelle de Sept mille dinars (7 000 DT) à titre de jetons de présence par administrateur, pour l'exercice 2018.

Cette résolution mise aux voix

NEUVIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité d'enregistrement ou autre.

Cette résolution mise aux voix

Plus personne ne demandant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à Onze Heures (11h00mm).

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent verbal qui a été signé après lecture par les membres du bureau.

LE PRESIDENT

Tahar EL MATERI

LE SECRETAIRE

Med Maher SNOUSSI

LES SCRUTATEURS

Hichem TARZI

Mounir JERBI